



L'ASSOMPTION

Ville de **culture** et de **patrimoine**

Un nouveau mode de paiement simple et sécuritaire pour payer votre compte de taxes

La Ville de L'Assomption innove afin de vous offrir un moyen supplémentaire de payer votre impôt foncier : le paiement préautorisé. En effet, en remplissant le formulaire ci-joint, vous n'aurez plus à vous déplacer afin d'effectuer votre paiement.

Qu'est-ce que le paiement préautorisé (PPA) ?

Le paiement préautorisé (PPA) est un moyen pratique de régler vos factures et d'automatiser d'autres transactions financières. Plutôt que d'envoyer un paiement, vous autorisez la Ville à tirer électroniquement des fonds dans votre compte bancaire lorsque le versement arrive à échéance. C'est un excellent moyen de régler votre impôt foncier. Le prélèvement complet de toutes les sommes dues sur l'immeuble se fait aux échéances des taxes annuelles (incluant tous arrérages de taxes). Le paiement préautorisé ne sert qu'à payer les 3 versements annuels de taxes foncières.

Comment faire pour s'inscrire au PPA ?

Il suffit de remplir le formulaire ci-joint et nous le retourner par courriel à bureauducitoyen@ville.lassomption.qc.ca ou par la poste au 781 rang du Bas-de-L'Assomption Nord, L'Assomption, J5W 2H1. Vous n'avez qu'à vous inscrire une seule fois au PPA, et vous demeurez inscrit jusqu'à ce que vous mettiez fin à votre adhésion.

Quand commenceront les prélèvements ?

Si vous nous transmettez votre formulaire 30 jours avant l'échéance de votre prochain paiement, celui-ci sera fait par ce moyen. Il est donc important de nous signifier si vous avez déjà déposé un chèque postdaté afin que nous puissions vous le renvoyer. Par la suite, à chaque date d'échéance, le prélèvement sera fait automatiquement dans votre compte.

Autre moyen de paiement automatisé

La plupart des institutions financières offrent la possibilité de payer votre compte directement au comptoir et par Internet. Pour effectuer un paiement par Internet, il est essentiel d'utiliser le matricule figurant sur votre compte de taxes comme référence. Le matricule se présente sous le format 0000-00-0000-0-000-0000. Tous les chiffres sont importants, y compris les zéros. De plus, vous devez inscrire le mot « Assomption » ou encore « Ville L'Assomption » (sans le « de ») dans le champ à cet effet afin de sélectionner le fournisseur.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à nous rejoindre au 450-589-5671, poste 1

Complexe municipal

781, rang du Bas-de-L'Assomption Nord
L'Assomption (Québec) J5W 2H1

☎ 450 589-5671

☎ 450 589-4512

@ bureauducitoyen@ville.lassomption.qc.ca

🌐 www.ville.lassomption.qc.ca

Demande d'adhésion au paiement préautorisé (PPA)

Adhésion
 Modification d'une adhésion
 Annulation d'une adhésion

Titulaire(s) du compte bancaire

Nom et prénom (Titulaire 1)		Nom et prénom (Titulaire 2)	
Adresse postale complète (n° civique, rue, appartement, ville, code postal)			
Ind. rég.	Téléphone (domicile)	Ind. rég.	Téléphone (autre)
Poste		Courriel	

Immeuble visé par le paiement préautorisé (voir les informations sur votre compte de taxes)

Adresse de l'immeuble ou numéro de lot	Matricule (18 chiffres)	Type de service <input type="checkbox"/> Personnel <input type="checkbox"/> Entreprise
--	-------------------------	---

Renseignements sur le compte bancaire (un seul compte bancaire par immeuble)

Nom de l'institution financière			Adresse de la succursale							
N° de la succursale	N° de l'institution	N° de compte	Dans le cas d'une entreprise, joindre une copie de la résolution autorisant la personne à signer pour et au nom de l'entreprise.							
Signature(s) du (des) titulaire(s) du compte bancaire										
X	_____	_____	Date	<table style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">AAAA</td> <td style="text-align: center;">MM</td> <td style="text-align: center;">JJ</td> </tr> </table>				AAAA	MM	JJ
AAAA	MM	JJ								
	Signature	Nom en caractère d'imprimerie								
X	_____	_____	Date	<table style="display: inline-table; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px;"></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">AAAA</td> <td style="text-align: center;">MM</td> <td style="text-align: center;">JJ</td> </tr> </table>				AAAA	MM	JJ
AAAA	MM	JJ								
	Signature	Nom en caractère d'imprimerie								

En tant que titulaire du compte bancaire, je confirme que les renseignements fournis dans la présente autorisation sont exacts et complets. Je confirme que toutes les personnes dont la signature est requise pour le compte bancaire indiqué ci-dessus ont signé la présente autorisation. Je comprends qu'un délai peut s'appliquer avant le premier débit. En cas d'insuffisance de fonds, je reconnais que des frais s'appliqueront automatiquement à mon dossier, selon le règlement de tarification en vigueur.

J'autorise la Ville de L'Assomption et l'institution financière désignée à prélever les montants prévus à la facture annuelle de taxes municipales. Les paiements seront portés à mon compte selon les échéances prévues pour les 3 versements de taxes (sans frais d'intérêts).

Suite à l'approbation de l'adhésion, si le solde de votre compte n'est pas à jour, tous les arrérages seront prélevés lors du 1^{er} versement.

La Ville de L'Assomption n'émettra pas de reçu pour les prélèvements automatiques effectués. L'adhérent devra s'informer des montants prélevés auprès de son institution financière.

La présente adhésion demeurera en vigueur jusqu'à ce que la Ville de L'Assomption ait reçu un préavis de modification ou d'annulation de votre part. Ce préavis doit nous être transmis 10 jours ouvrables avant la date prévue du prochain paiement préautorisé. Vous pouvez obtenir de l'information sur votre droit d'annulation auprès de votre institution financière ou en visitant www.payments.ca.

La Ville de L'Assomption se réserve le droit d'annuler toute entente dans un délai de 30 jours suite à un avis écrit envoyé à l'adhérent.

Je comprends que suite à mon adhésion au service de paiement préautorisé, la Ville de L'Assomption procédera à la destruction des chèques postdatés dont elle dispose actuellement pour mes versements de taxes annuelles à venir, pour l'immeuble ci-haut mentionné.

Vous devez obligatoirement accompagner votre demande d'un spécimen de chèque de votre compte portant la mention « **ANNULÉ** ». Tous les champs doivent être remplis afin d'en assurer la validité.

ESPACE RÉSERVÉ À LA DIVISION DE LA TRÉSORERIE

N° de demande : _____	Vérfié par : _____	Date : _____	Autorisé par : _____	Date : _____
Note : Annexer un état de compte lors de l'approbation de l'adhésion				